

COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

du jeudi 17 novembre 2016

Le quorum étant atteint (27 votants), Monsieur Royer ouvre la séance à 17h35.

Titulaires et suppléants ont été invités à assister à ce CA.

Sont excusés : Monsieur Dupin, Monsieur Benezech, Madame Julien (démissionnaire), M. Gros.

Monsieur MICHAUD, Directeur Adjoint SEGPA, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour :

- approbation du PV du CA n°1 du 4/10/2016,
- charte du CA,
- calendrier prévisonnel,
- mise en place des commissions,
- Plan d'Information pour l'Orientation (P.I.O.),
- affaires financières,
- tarifs demi-pension,
- délégation signature,
- questions diverses.

1/ Approbation du précédent procès verbal du conseil d'administration du 04.10.2016

Monsieur le Principal demande d'approuver le procès verbal du précédent conseil d'administration

Adopté à l'unanimité.

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
27	27	0	0	0

2/ Installation du conseil d'administration : présentation de la charte

(voir annexe)

Charte adoptée à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
27	27	0	0	0

3/ Calendrier prévisionnel (voir annexe)

Monsieur Royer présente les différentes dates du calendrier ainsi que les sujets prochainement abordés.

Pour le CHSCT et le CESC, Monsieur le Principal précise qu'il faudra prévoir des dates de rencontre. En particulier pour le CESC afin de piloter les actions prévues pour l'année 2016.2017. Il précise qu'il faudra être attentif à la mise en œuvre du plan de prévention de la violence.

Mme Santacreu, Parent d'élève, demande si une action est menée au sujet du harcèlement auprès des élèves.

Mme Deblyck, CPE et faisant fonction de Principal-adjoint, lui assure que c'est prévu.

4/ Les commissions (voir tableau en annexe)

- a. Mise en place de la commission permanente et présentation de celle-ci .
- b. Mise en place du conseil de discipline
- c. Mise en place du CESC
- d. Mise en place du comité d'hygiène et de sécurité
- e. Mise en place de la commission éducative

Les membres intéressés se font connaître, les pôles sont pourvus.

La désignation des membres dans les différentes commissions est adoptée à l'unanimité.

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
27	27	0	0	0

5/ Questions financières

Madame Delbard, faisant fonction de Gestionnaire, présente les différents tarifs du restaurant scolaire pour les élèves et les commensaux, ceux des dégradations des livres, celui du carnet de correspondance, celui des clés OTP.

Mme Santacreu demande la date effective de l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire.

Mme Delbard précise que l'augmentation aura lieu à partir du 1^{er} janvier 2017.

Voir Annexe

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
27	27	0	0	0

6/ Délégation de signature

Monsieur Royer, Principal, demande l'accord de délégation du CA au Chef d'établissement pour signer toute commande et tous les marchés (contrats et conventions) ayant une incidence financière annuelle.

L'autorisation est donnée au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions.

La délégation de signature est adoptée à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
27	27	0	0	0

7/ Prélèvement

Monsieur Royer, Principal, demande l'autorisation d'effectuer un prélèvement sur les fonds de réserve.

Les clés OTP arrivant en fin de validité, il faut les remplacer. L'académie a fait un prêt de 55 clés qu'il faut retourner. L'académie a passé un marché avec l'UGAP. Chaque clé coûte 22 euros. Nous retournerons les clés quand le marché passé sera effectif. Mais pour financer cet achat, il nous faut faire un prélèvement de 1 210 euros sur les fonds de réserve.

M. Poulain demande si on ne peut pas les commander ailleurs que par l'UGAP.

M. Royer précise que non car elles sont prévues pour sécuriser les données et le marché a été attribué à l'UGAP

Monsieur le Principal explique que l'agent comptable a validé ce prélèvement et a donné son quitus.

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
27	27	0	0	0

8/ Parcours d'information sur l'orientation (voir Annexe)

M. Royer, Principal, fait une présentation et un rappel sur ce que signifie : le « parcours avenir ». Il rappelle le contexte de l'établissement (SEGPA et ULIS), l'orientation (72% des collégiens orientés en seconde GT) et insiste sur le travail à mener pour une orientation en seconde professionnelle car peu d'élèves s'engagent dans cette voie par manque de mobilité par rapport à leur lieu de résidence. Il explique également qu'il faut poursuivre l'engagement du collège sur l'ouverture culturelle pour ouvrir d'autres horizons quant aux orientations de nos élèves.

Le travail amorcé contre le décrochage scolaire va se poursuivre grâce à la faculté du collège à proposer une adaptation de la scolarité et à varier les parcours de chacun des élèves (SEGPA, ULIS, PAP....) et grâce à l'élaboration des projets spécifiques de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Monsieur Royer présente le planning prévisionnel 2016-2017.

Monsieur Jauvert, Parent d'élève, demande si les vœux de fin de 3^{ème} sont définitifs sans possibilité de changement au lycée.

Le P.I.O. est adopté à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
27	27	0	0	0

9/ Questions diverses

Monsieur Gomez, Parent d'élève, demande où est le wi-fi pour la Halle des sports. Monsieur Royer, Principal, explique que le dossier est entre les mains de Madame Isidro (Mairie de Sérignan) ; la mairie peut passer un câblage jusqu'au gymnase. Reste à connecter l'armoire technique au réseau pédagogique. Or le Conseil départemental n'est pas favorable à la connexion entre la halle des sports et le réseau pédagogique du collège. Donc pour l'instant, il y a un blocage et le wi-fi ne fonctionne pas. Monsieur Royer interpelle Madame Reboul, Conseillère départementale. Le collège est prêt à être connecté et lui demande d'intervenir auprès du Conseil départemental.

Monsieur Bonnet, Enseignant, demande des précisions quant à l'octroi des tablettes en classe de 5^{ème}. Madame Reboul explique qu'il y a un malentendu. Monsieur Royer répond qu'il n'y en a pas. Monsieur Ruffenach, a demandé à ce que le collège candidate pour obtenir les clés « mon cartable numérique » que l'on a reçues. Il nous a encouragé à candidater vers le ministère pour l'obtention du label numérique et ainsi avoir droit à la dotation de tablettes pour les classes de 5^{ème}. Le ministère a validé notre candidature avec cinq autres collèges de l'académie. Le Conseil départemental a choisi de fournir les tablettes à deux collèges mais pas celui de Sérignan. Les collègues peuvent comprendre que sur le budget 2016 du Conseil départemental une telle dépense n'aie pas été prévue mais s'attendaient à en être doté en 2017.

Madame Reboul explique que ses services lui ont dit que c'était une liste non officielle. Monsieur Royer lui rappelle que la liste était officiellement consultable sur le site du gouvernement et précise que le collège était donc en droit d'espérer obtenir les tablettes cette année au vu des dépenses engagées : les classes de 5^{ème} ont été dotées de livres numériques et non papier ce qui représente une dépense mais également un problème car les élèves et les professeurs n'ont plus de livres papiers actuellement. Madame Reboul va se renseigner plus en avant car il y a sûrement eu un arbitrage.

Monsieur Royer se demande si le Conseil départemental a renoncé aux fonds européens. La prudence que le collège a montré en ne se basant pas sur les 30 euros alloués par collégien pour financer le projet numérique a permis de ne pas être en grande difficulté financière. Prudence malgré la quasi certitude d'obtenir les tablettes ; en effet, Monsieur Aufranc du Conseil départemental présentait en fin d'année scolaire, le modèle de tablette qui devait être livré. Des dates de réunions ont été planifiées pour former les professeurs au numérique, deux d'entre elle ont eu lieu en juillet 2016.

Monsieur Bonnet propose de transférer les sommes allouées à la transformation des cuisines à l'achat des tablettes....

Monsieur Schoukroun constate alors que la cuisine en l'état satisfait tout le monde et va être transformée malgré l'avis que la communauté éducative avait rendu.

Madame Carratié pense que c'est politique... ce que Madame Reboul dément.

Fin du Conseil administratif à 19h20